



---

Le 24 mai 2024

**Objet : Rapport annuel sur le travail des enfants et le travail forcé pour l'exercice clos le 31 janvier 2024**

---

**Introduction**

Dans le cadre de l'engagement national du Canada pour éliminer le travail forcé et l'exploitation des enfants, Plastrec Inc. (ci-après « Plastrec ») participe activement aux efforts internationaux, démontrant ainsi son dévouement aux pratiques éthiques et responsables. Ce premier rapport annuel expose comment Plastrec aligne ses activités sur les standards internationaux en matière de droits de l'homme, en prenant aussi en compte les activités de ses fournisseurs.

Plastrec est résolue à maintenir des normes de travail éthiques, en traitant chaque individu avec respect et dignité. Nous menons toutes nos transactions commerciales de manière légale et éthique, en gérant notre chaîne d'approvisionnement de manière durable. Nos employés, essentiels à l'intégrité de nos opérations, adhèrent strictement à toutes les lois et réglementations applicables.

Nous croyons qu'il est de notre devoir de promouvoir une conduite éthique. Si des pratiques de travail non éthiques, y compris le travail forcé ou l'exploitation des enfants, sont détectées au sein de notre entreprise, nous interviendrons immédiatement pour aborder et rectifier le problème.

**Structure, activités, et chaînes d'approvisionnement de Plastrec**

Fondée en 1992, Plastrec est un leader nord-américain dans la production de résine PET recyclée de qualité alimentaire, provenant de contenants post-consommation. L'entreprise se distingue par son innovation et son engagement envers la satisfaction client, permettant l'utilisation de jusqu'à 100% de matière recyclée, une alternative durable à la résine vierge.

Le processus de production inclut la réception et le tri quotidien du PET, utilisant des technologies avancées pour éliminer les contaminants. Les matières sont ensuite granulées, lavées, et extrudées en utilisant le processus SSP pour assurer la pureté et la qualité du produit final.



---

Les fournisseurs de Plastrec sont principalement situés en Amérique du Nord, incluant des municipalités et des centres de recyclage. Cependant, l'entreprise collabore également avec des fournisseurs en Amérique latine, notamment en Colombie, ainsi qu'en Asie-Pacifique et l'Europe. Cette diversité de sources assure un approvisionnement constant et de qualité.

Plastrec se conforme rigoureusement aux lois des pays où elle opère, en accordant une attention particulière au respect des droits de la personne et à la promotion de l'équité en matière d'emploi. Organisé en départements clés tels que les achats, la logistique, le contrôle qualité et les ventes, chaque segment assure l'intégrité de sa chaîne d'approvisionnement.

Consciente des défis liés aux droits de la personne, surtout avec les fournisseurs de régions à risque, Plastrec s'engage à maintenir des pratiques éthiques, utilisant la transparence et la coopération pour minimiser ces risques. L'entreprise reste proactive dans l'adoption de nouvelles technologies pour améliorer la qualité et l'impact environnemental de ses produits.

### **Politiques et processus de diligence raisonnable**

Chez Plastrec, bien que nos valeurs soient profondément ancrées dans notre culture d'entreprise, nous reconnaissons l'absence de politiques écrites explicites contre le travail des enfants. Nous nous engageons à combler cette lacune d'ici 2025 en intégrant ces politiques essentielles dans notre manuel des employés pour renforcer notre conduite responsable. Cela nous permettra d'incorporer ces principes dans toutes nos décisions commerciales.

Nous adhérons strictement aux lois du travail, y compris l'emploi volontaire, le paiement de salaires équitables et l'interdiction du travail des enfants. Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail exempt de toute discrimination ou harcèlement, où aucune forme de discrimination fondée sur la race, le genre ou l'orientation sexuelle n'est tolérée, et où le harcèlement est strictement interdit. Nous nous opposons résolument à l'esclavage moderne et à la traite des êtres humains dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement.

Conscients des risques liés au travail forcé et au travail des enfants dans certaines régions d'où nous importons nos matières premières, nous prévoyons d'intensifier nos mesures de prévention dès 2025. Nous restons particulièrement vigilants envers les fournisseurs issus de pays où les réglementations sont moins strictes ou des zones frontalières exposées aux violations des droits de la personne. Pour relever ces défis, nous développons un plan d'action qui renforce notre engagement à sensibiliser nos fournisseurs aux normes internationales de travail et aux droits de l'homme. Ce plan inclut



---

l'élaboration d'une politique claire contre ces pratiques et l'amélioration de notre mécanisme de plaintes pour intégrer des procédures efficaces de signalement des violations.

Pour garantir la conformité de nos fournisseurs avec nos standards en matière de droits de l'homme, nous mettons en place des lettres de conformité et des questionnaires ciblés, accompagnés d'une surveillance régulière. Ces mesures visent à créer un impact positif et durable, en soutenant des pratiques commerciales responsables et en promouvant le bien-être des travailleurs à l'échelle mondiale.

Nous nous efforçons de maintenir un environnement de travail équitable et sécuritaire, dépourvu de discrimination et de harcèlement. Nous sommes déterminés à prévenir l'esclavage moderne et la traite des personnes dans l'intégralité de notre chaîne d'approvisionnement.

### **Risques et gestion de la chaîne d'approvisionnement**

Bien que nous n'ayons pas encore formalisé un processus pour détecter spécifiquement les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement, nous sommes conscients que ces risques varient selon les secteurs et les régions. Dans l'industrie de la transformation des plastiques, les normes de travail peuvent être particulièrement souples, surtout dans les pays à législation laxiste ou près des frontières où les violations des droits de la personne sont plus fréquentes.

Pour aborder efficacement ces enjeux, nous avons adopté une approche proactive dans la gestion de notre chaîne d'approvisionnement. Nous allons augmenter la surveillance de nos fournisseurs pour assurer qu'ils respectent nos hautes normes éthiques. En outre, nous élaborons un plan d'action détaillé pour mieux comprendre et surveiller notre chaîne d'approvisionnement, dans le but d'identifier et de réduire activement les risques de violations des droits de la personne.

Nous instaurerons également un système de signalement qui permettra à nos employés et autres parties prenantes de signaler anonymement toute préoccupation ou violation, facilitant ainsi une intervention rapide et efficace. Ces initiatives renforcent notre engagement continu envers la responsabilité sociale et environnementale, et garantissent une chaîne d'approvisionnement respectueuse des droits de la personne.



---

### **Mesures de remédiation**

Jusqu'à présent, aucun incident de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié dans nos opérations ou nos chaînes d'approvisionnement. En conséquence, nous n'avons pas procédé à une évaluation complète des risques ni établi de stratégies spécifiques de remédiation pour réduire l'impact économique sur les familles potentiellement affectées par ces pratiques. Cependant, nous maintenons une vigilance constante et sommes préparés à intervenir immédiatement si un cas était identifié.

### **Mesures de compensation des pertes de revenus**

À ce jour, nous n'avons pas effectué d'analyse exhaustive des risques liés au travail forcé ou à l'exploitation des enfants au sein de notre entreprise. Puisqu'aucun cas n'a été observé, nous n'avons pas mis en place de mesures spécifiques pour compenser les pertes de revenus des familles affectées. Nous continuons de surveiller attentivement nos pratiques pour garantir le respect de nos normes éthiques et sommes prêts à mettre en œuvre des mesures correctives, si nécessaire.

### **Formation des employés**

À mesure que nous approfondissons notre compréhension des enjeux liés au travail forcé et à l'exploitation des enfants, nous mettons également en place des programmes de sensibilisation destinés à nos employés et partenaires commerciaux. Nous planifions de diffuser les nouvelles politiques et procédures par le biais d'un affichage dans les tableaux d'information de notre usine, garantissant que tous les employés soient pleinement informés des risques et des mesures préventives. Concernant nos fournisseurs, nous envisageons de les informer de nos nouvelles politiques à travers l'envoi de lettres de conformité et de questionnaires ciblés. Nous prévoyons de déployer ces initiatives lors de l'exercice 2024-2025, renforçant ainsi notre engagement envers des pratiques commerciales éthiques et responsables.

### **Évaluation de l'efficacité des mesures**

Nous nous engageons à réaliser des évaluations périodiques de nos politiques et procédures internes concernant le travail forcé et l'exploitation des enfants afin d'assurer leur alignement avec les normes nationales et sectorielles. De plus, nous envisageons d'intensifier notre coopération avec nos partenaires commerciaux et fournisseurs pour encourager l'adoption de meilleures pratiques et améliorer l'échange d'informations concernant l'efficacité des stratégies mises en place pour combattre ces problématiques.



---

### **Approbation du rapport**

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Plastrec Inc., confirmant qu'il est en accord avec nos valeurs et les exigences légales. Nous nous engageons à garantir la transparence et l'intégrité dans toutes nos activités.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "L Robitaille", written over a horizontal line.

Louis Robitaille, Vice-président et directeur général